



La date tant discutée et repoussée est désormais derrière nous. Depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2016, la directive dite Solvabilité 2 est entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne.

Avec cette directive, l'actuaire se trouve au coeur du système de gouvernance des compagnies d'assurance. En effet, le pilier 2 de Solvabilité 2 leur impose de se doter de « fonctions clés », parmi lesquelles la fonction actuarielle et la fonction de gestion des risques. Par nature, ces deux fonctions nécessitent des techniques actuarielles (provisionnement, modélisation...).

Ce changement fondamental ne sera pas sans impact sur les rôles que seront amenés à jouer les actuaires désormais.

Pour en savoir davantage sur ce sujet, l'Institut Luxembourgeois des Actuaire (**ILAC**) est heureux de vous inviter à sa conférence sur le thème :

## «Les rôles de l'actuaire sous Solvabilité 2»

(la conférence sera tenue en langue française)

Cette conférence sera précédée d'une présentation des

### Overview of Activities - Actuarial Association of Europe

(presentation in English)

**Ad Kok**

Chief Executive at Actuarial Association of Europe

&

**Karel Goossens**

General Manager at Institute of Actuaries in Belgium (IA|BE)

nous feront l'honneur d'être nos orateurs pour cet événement.

MM. Kok et Goossens sont également tous deux *Past chairman of the Actuarial Association of Europe* et *Honorary Fellows of the Institute and Faculty of Actuaries (UK)*.

#### En pratique

Date : Jeudi, le **28 janvier 2016**

Lieu : KPMG Luxembourg  
39, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg Kirchberg

Parking: Le Parking de KPMG est mis à disposition des participants

Horaire : 18h15 – 19h45



**La conférence sera suivie d'un drink offert par l'ILAC.**

Espérant vous compter parmi les participants, nous vous invitons à nous confirmer votre présence avant le 25 janvier à l'adresse suivante :

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-les-roles-de-lactuaire-sous-solvabilite-2-20418565479>